

Porte ouverte

ÉDITION ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DES SERVICES
DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC

Volume XXIV, numéro 2, 2012



Association des services
de **réhabilitation sociale**
du Québec

1962

2012

50 ANS D'IMPLICATION

- Entretien avec les anciens présidents
- Les grands dossiers
- Entrevue avec la sous-commissaire
- Vision du Comité politique
- Rencontre avec la relève
- Regard sur les pratiques cliniques
- Portrait du réseau

» AVIS IMPORTANT « DERNIER NUMÉRO EN FORMAT PAPIER

Suite au sondage mené lors du numéro précédent, le *Porte ouverte* sera dorénavant offert uniquement en version électronique. Par conséquent, pour faire partie de la liste d'envoi électronique et ainsi continuer à recevoir la publication, ou pour vous y abonner gratuitement, veuillez nous écrire à info@asrsq.ca.



La prévention et l'intervention
en matière de criminalité

14 - 15 - 16 mai 2012

Manoir des Sables, Magog - Orford



COLLOQUE
DEUX MILLE



1962 2012
50 ANS D'IMPLICATION

Sommaire

Édition anniversaire • Volume XXIV, numéro 2, 2012

1962 2012

50 ANS D'IMPLICATION

ÉDITORIAL

p.4 / 50 ans d'implication... ça se fête!

p.5 / 50 Years of Commitment... Time to Celebrate!

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

p.6 / L'ASRSQ, des personnes engagées depuis 50 ans

p.7 / ASRSQ, People Committed for the Past 50 Years

RÉDACTEUR INVITÉ

p.8 / 50 ans et toujours dans le vent!

50 ANS D'IMPLICATION

p.9 / L'ASRSQ vue par ses anciens présidents: authenticité, passion et rigueur

p.11 / Les grands dossiers depuis 1962

p.13 / Album photo des membres

p.17 / Entretien avec Johanne Vallée

p.18 / Comité politique de l'ASRSQ

p.19 / À la rencontre de la relève

p.22 / Les pratiques d'intervention des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes contrevenantes: enjeux et perspectives

p.25 / Maturité de la cinquantaine et dynamisme de jeune première

Les articles de ce numéro n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions officielles de l'Association des services de réhabilitation du Québec sauf s'ils sont signés par leur conseil d'administration, leur président ou leur directeur général.

Le contenu de cette édition ne reflète pas nécessairement l'opinion du Service correctionnel du Canada ni de la Direction générale des services correctionnels du Québec.

La rédaction se réserve le droit de couper et/ou de corriger les textes soumis pour publication. Chaque fois que cela s'applique, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Comité de rédaction et de correction:
Patrick Altimas, Éloïse Meunier, Manon Savard, et Jean-François Cusson.

Collaborateurs:
Patrick Altimas, François Béard, Jean-François Cusson, Éloïse Meunier, Jean-Pierre Piché, Josée Rioux, Manon Savard.

Dépôt légal: 2012, 1^{er} trimestre
Le *Porte ouverte* est imprimé sur du papier Rolland Enviro100 composé à 100% de fibres recyclées.

Porte ouverte: 2000, boul. Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2H 1E4
Téléphone: **(514) 521-3733** / Télécopieur: 514 521-3753
Courriel: info@asrsq.ca / Site internet: www.asrsq.ca

Abonnements: Émilie Altimas
Conception graphique: luc@lucgirouard.com • **Impression:** Atelier d'imprimerie de l'E.D.Q. **Dépôt légal:** 2012, 1^{er} trimestre. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012 Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1192-3008. Les ministères de la Sécurité publique du Québec et Sécurité publique Canada subventionnent la publication du *Porte ouverte*. Envoi de publication: Convention no. 40014948.



50 ans d'implication... ça se fête!

Par **Josée Rioux**, *criminologue/travailleuse sociale, présidente de l'ASRSQ et directrice générale du Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS)*

Plusieurs mots me viennent à l'esprit quand je pense aux 50 ans de l'ASRSQ. Fierté, loyauté, détermination, persévérance, engagement et j'en passe. Toutes ces qualités, je les constate chez tous les membres de l'ASRSQ. Je la retrouve dans leur implication au niveau de l'Association et ce, dans un esprit de faire avancer les différents dossiers concernant la prévention de la criminalité et la réinsertion sociale. Je ressens aussi cette implication dans les différents organismes où les clients et leur réussite prennent une grande place dans les préoccupations et surtout dans les actions de tous. Ces qualités, je les constate aussi au sein de la permanence et des membres du conseil d'administration, qui, à un niveau différent, ont à cœur le bien-être de la clientèle et de leur communauté.

C'est ce qui fait LA différence dans NOTRE Association. L'engagement et la détermination dans un message commun : « La réinsertion sociale fonctionne vraiment. »

Nous pouvons tous être fiers de notre expertise dans le domaine de la prise en charge des différentes problématiques sociales. Que ce soit au niveau de l'évaluation, de la prise en charge en incarcération, de la surveillance communautaire ou de la réinsertion sociale des délinquants présentant plusieurs problématiques spécifiques (santé mentale, toxicomanie, alcoolisme et délinquance sexuelle en sont quelques exemples), le niveau d'intervention s'est spécialisé et l'Association a évolué à travers tous ces changements.

Nous aspirons tous à une société plus sécuritaire, mais nous ne nous entendons pas tous sur les meilleurs moyens pour y arriver. La tendance politique actuelle se situe davantage dans la répression et l'utilisation à outrance de l'incarcération. Cette préoccupation pour une société plus sécuritaire ne va pas à l'encontre de notre conviction que la réinsertion sociale planifiée et structurée est non seulement possible, mais nécessaire et qu'il faut prendre en charge les délinquants le plus rapidement possible, surtout avant la fin de leur sentence. De ce fait, la sécurité du public passe par cette réinsertion sociale. L'Association travaille quotidiennement, et depuis maintenant 50 ans, à promouvoir la réinsertion sociale sachant qu'il reste encore du chemin à faire et qu'il y aura toujours place à l'innovation.

Lorsqu'un crime est commis, bien des personnes sont touchées directement ou indirectement. Nous pouvons parler de la famille et de l'entourage de la victime, mais il ne faut pas oublier la famille et l'entourage des personnes qui commettent un crime. Eux non plus n'ont pas demandé qu'un crime soit commis par un de leur proche. Avec l'évolution des dernières années, nous sommes maintenant en mesure de donner du support à ces familles.

Enfin, que dire de nos chercheurs qui nous aident à mieux comprendre le phénomène de la criminalité, à mieux comprendre les personnes impliquées, tant les victimes que les délinquants, et surtout à mieux comprendre comment intervenir auprès d'eux? Cela nous donne toute la mesure de l'évolution des 50 dernières années en matière de prévention de la criminalité et de réinsertion sociale.

50 années où, partie de peu, l'Association a développé une panoplie de services permettant de rencontrer l'émergence de nouveaux besoins tant pour les membres que pour la clientèle. Publications, *Porte ouverte*, formations, forums communautaires, dossiers spéciaux, mémoires axés sur les changements politiques, projet du casier judiciaire et j'en passe. À la lumière de toutes ces réalisations, je suis honorée d'être la présidente d'une telle association. C'est ma seconde famille et j'ai un plaisir à rencontrer tous ceux qui croisent notre Association en ayant en tête la conviction que la réinsertion sociale est maintenant un incontournable et que l'ASRSQ sera toujours là pour veiller au grain.

Merci à tous pour tant d'implication!

50 Years of Commitment... Time to Celebrate!

By **Josée Rioux**, *Criminologist/Social Worker, President of ASRSQ and Executive Director of the Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) / Traduction: Nancy Wright*

Several words come to mind when I think back on the ASRSQ's 50 years: pride, loyalty, determination, perseverance, commitment... and the list goes on. I recognize all of these qualities in each ASRSQ member. In the way they are committed to the Association, in the spirit with which they move forward with various crime prevention and community reintegration issues. I feel this same sense of involvement from the various organizations where the clients and their successes and, most importantly, their actions are the focus of everyone's attention. I also recognize these qualities in our staff and in the board members, who, at another level, also have the best interests of the clients and their communities at heart.

THIS is what sets OUR Association apart. Commitment and determination with a shared message: "Social reintegration really does work."

We can all be proud of our expertise in addressing various social problems. Whether at the level of intake/assessment, case management during incarceration, community supervision, or the social reintegration of offenders facing several specific challenges (mental illness, drug abuse, alcoholism and sexual delinquency are but a few examples), an expert level of intervention has always been attained and the Association has made progress throughout.

We all aspire to a safer society, but we can't always agree on the best way to get there. The current political trend is one of increased repression and excessive use of confinement. This concern for a safer society is not contrary to our belief that planned and structured community reintegration is not only possible, but necessary and that there is a need to take charge of cases as quickly as possible, before offenders have completed their sentence. In this way, rehabilitation and social reintegration contribute to public safety. For 50 years now, the Association has worked on a daily basis to promote community reintegration in the knowledge that there is still a ways to go and that there is always room for innovation and change.

When a crime is committed, many people are affected either directly or indirectly. We refer to the family and entourage of victims, but let us not forget the family and entourage of the offender, who didn't ask for a loved one to commit a crime. With the changes having taken place over the past few years, we are now able to provide support to these families.

Finally, what can be said about our researchers? They help us to better understand the phenomenon of crime itself, to better understand the people involved, both victims and offenders, and most of all to better understand how to help them. Their work is a measure of our progress in the area of crime prevention and community reintegration over the past 50 years.

50 years during which the Association, starting with very little, has developed an entire spectrum of services to meet the emerging needs of members and clients alike, as they arise. And then there were publications, *Porte ouverte*, training sessions, community forums, special issues, reports on political change, the Criminal Records Project, and so on. In light of all these achievements, I am honored to be President of such an Association. It is like a second family to me, and I take pleasure in meeting all those who cross paths with our Association with the shared conviction that social reintegration has become a must and that ASRSQ will always be there to keep watch.

Thank you all for your commitment!



L'ASRSQ, des personnes engagées depuis 50 ans

Par **Patrick Altimas**, directeur général de l'ASRSQ

Un demi-siècle d'existence pour l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec. Il y a de quoi être fier! L'ASRSQ, c'est l'œuvre de personnes, plusieurs centaines de personnes, depuis 1962. En commençant avec des noms comme Emmanuel Grégoire, Stephen Cumas, J.-Arthur Filteau, Mathieu Samson, L.R. Canning, Gilles Lacroix, Roch Parisien et Frank Roberts. Ces précurseurs/fondateurs ont contribué à établir les bases de l'action communautaire dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la réinsertion sociale des délinquants adultes. Ils ont aidé à définir les valeurs, la philosophie et les objectifs qui guident cette action. Je pense que, s'ils étaient parmi nous en 2012, ils seraient fiers de constater où en est rendue l'œuvre.

L'ASRSQ, c'est maintenant 59 organismes communautaires et deux regroupements desservant presque toutes les régions du Québec. C'est environ 1 400 personnes, employés ou bénévoles, impliqués auprès de 35 000 personnes nécessitant divers services d'encadrement, d'accompagnement et de traitement. C'est grâce à l'engagement, au dévouement et au sens du professionnalisme de ces personnes que l'ASRSQ constitue aujourd'hui un réseau crédible et reconnu pour son expertise. Et ces employés et bénévoles sont les fiers héritiers des précurseurs mentionnés précédemment et de ceux et celles qui ont suivi durant les cinq décennies suivantes. Il est toujours hasardeux de nommer les gens, car on risque d'en oublier, et je m'excuse d'avance pour les oubliés. Rappelons-nous des contributions de : Marc-Adélar Tremblay, André Chandonnet, Reneault Tremblay, Pierre Couturier, Gaston St-Jean, Richard Bilodeau, Huguette Sauvé, l'Abbé Bruno Dandeneault, Jean-Claude Perron, Gilles Plamondon, Gaétan Cloutier, Robert Woodrough, Guy Dalphond, Réjean Bernier, Yves Proteau, Claudette Lamontagne, Johanne Vallée, Marie Beemans et toutes les personnes dont les noms vous viennent à l'esprit.

L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, c'est encore l'affaire de gens dévoués, engagés dans leur milieu et soucieux d'offrir des services de qualité. Plusieurs noms sont là depuis bon nombre d'années : François Bérard, Madeleine Ferland, Daniel Bellemare, Marc Meloche, Ruth Gagnon, André Bédard, Anne Simard, Pierrette Cliche, Josée Rioux, Bernard Cartier, Marcel Veilleux, Michel Gagnon, Michel Monette, Richard Gagnon, Sara Martinet, Philippe Létourneau, Guy Lemire, Marc Tremblay, Réal Boyer, André F. Lambert, Nicole Raymond et je laisse au lecteur le soin d'ajouter les noms des personnes que je n'ai pas nommées. Plusieurs autres noms de gens constituant la « relève » viennent à l'esprit : Annie Morel, Luc Gagnon, Samuel Côté, Yannick Faucher, Karine Roby, Josée Meilleur, André Bonneau, Jennifer Sirois et j'en passe.

Ce numéro de *Porte ouverte* est consacré aux 50 ans de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec et nous voulions mettre l'accent sur les personnes qui ont contribué, et qui continuent à contribuer, à son développement et son évolution. Vous retrouverez donc plusieurs noms de gens mentionnés ci-devant dans les articles constituant ce numéro spécial. L'ASRSQ ne serait pas devenue ce qu'elle est sans ses membres et ceux-ci ne seraient rien sans toutes les personnes, employés, bénévoles et clients qui y sont associés. Je nous souhaite un joyeux 50^e anniversaire et je formule le vœu que cet événement soit l'occasion non seulement de célébrer, mais également de réfléchir à l'avenir et de réaffirmer nos valeurs et nos pratiques.

ASRSQ, People Committed for the Past 50 Years

By **Patrick Altimas**, Executive Director of ASRSQ / Traduction: Nancy Wright

This year marks half a Century for the *Association des services de réhabilitation sociale du Québec* (ASRSQ). This is something that we should be very proud of! The ASRSQ is the product of the work of people, hundreds of people since 1962. Let's start with such names as Emmanuel Grégoire, Stephen Cumas, J.-Arthur Filteau, Mathieu Samson, L.R. Canning, Gilles Lacroix, Roch Parisien and Frank Roberts. The early work of these people helped lay the groundwork for community action in the field of crime prevention and the social reintegration of adult offenders. It is they who helped define the guiding values, philosophy and objectives of this undertaking. It is my belief that, were they with us today in 2012, they would be proud of how far we have come.

The ASRSQ now comprises 59 community organizations and two coalitions serving almost every region of Quebec. This represents approximately 1,400 people, employees or volunteers, engaging with more than 35,000 people requiring various supervision, support and treatment services. It is thanks to the commitment, dedication and sense of professionalism of its workers and volunteers that the ASRSQ is today a credible network of renowned expertise. These employees and volunteers are the proud heirs of the work of their forerunners, mentioned above, and of those who took up the legacy during the five decades that followed. When naming people there is always the risk that someone will be left out, and I apologize in advance to any I may have forgotten. Let us remember the contributions of : Marc-Adélar Tremblay, André Chandonnet, Reneault Tremblay, Pierre Couturier, Gaston St-Jean, Richard Bilodeau, Huguette Sauvé, l'Abbé Bruno Dandeneault, Jean-Claude Perron, Gilles Plamondon, Gaétan Cloutier, Robert Woodrough, Guy Dalphond, Réjean Bernier, Yves Proteau, Claudette Lamontagne, Johanne Vallée, Marie Beemans and any others that may come to mind.

The *Association des services de réhabilitation du Québec* is still all about dedicated people committed to their communities and to providing quality services. Many names have been around for a good number of years : François Bérard, Madeleine Ferland, Daniel Bellemare, Marc Meloche, Ruth Gagnon, André Bédard, Anne Simard, Pierrette Cliche, Josée Rioux, Bernard Cartier, Marcel Veilleux, Michel Gagnon, Michel Monette, Richard Gagnon, Sara Martinet, Philippe Létourneau, Guy Lemire, Marc Tremblay, Réal Boyer, André F. Lambert, Nicole Raymond and, again, I will leave it to the reader to fill in any names I have failed to mention. The names of a number of individuals constituting the new guard also come to mind : Annie Morel, Luc Gagnon, Samuel Côté, Yannick Faucher, Karine Roby, Josée Meilleur, André Bonneau, Jennifer Sirois and so the list goes on.

This issue of *Porte ouverte* is devoted to the 50 years of the *Association des services de réhabilitation du Québec* and we wanted to highlight the people who contributed and continue to contribute to its development and evolution. You will find many of the above-mentioned names in the articles comprising this special issue. The ASRSQ would not be what it is today without its members, who in turn would be nothing without all the associated people, employees, volunteers and clients. I wish us a Happy 50th Anniversary and the wish I make is that this event be not only a celebration, but as well an opportunity to reflect on the future and reaffirm our values and practices.



50 ans et toujours dans le vent!

Par **Jean-François Cusson**, M.Sc., criminologue, collaborateur de l'ASRSQ

La vie est ponctuée de hasards un peu curieux. Le dernier *Porte ouverte* dont j'ai assuré la coordination invitait le lecteur à repenser le Service correctionnel du Canada. Le numéro n'était même pas publié que je me retrouvais au SCC. Trois ans plus tard, me voilà invité par l'ASRSQ à jouer le rôle de rédacteur invité et à collaborer à ce numéro unique visant à souligner le 50^e anniversaire de l'Association. Quel plaisir!

Quand je pense au *Porte ouverte*, je ne peux passer sous silence toute l'influence qu'a eue sur moi Geneviève Tavernier qui a été membre pendant de nombreuses années du conseil d'administration du Joins-Toi et de l'ASRSQ. Décédée en 2003, Geneviève était une bénévole engagée et acharnée. Elle avait su mettre son empreinte sur le *Porte ouverte*, notamment avec ses *Réflexions de profanes* qui ne manquaient jamais d'exprimer les travers de notre système pénal et correctionnel pas toujours sensibles à la réalité humaine que nous côtoyons au quotidien.

Quelques souvenirs de *Porte ouverte*

Je n'ai jamais caché que la coordination du *Porte ouverte* était un de mes dossiers préférés. Une telle publication demeure toujours un excellent prétexte afin de faire des rencontres de toutes sortes et pour créer des liens avec diverses organisations. Rejoindre un nombre impressionnant d'abonnés intéressés à la justice pénale et à la réinsertion sociale permet d'aller à la rencontre d'intervenants, de chercheurs, de dirigeants, de délinquants et même de politiciens. Que de belles opportunités!

Des souvenirs attachés au *Porte ouverte*, il y en a plusieurs. À mes yeux, les numéros portant sur la justice réparatrice, la privatisation des prisons et le casier judiciaire demeureront des classiques qui ont su devenir des références. Je me souviens aussi de cette entrevue avec le criminologue Maurice Cusson qui m'avait alors surpris avec un plaidoyer bien senti au sujet de la réinsertion sociale et des libérations conditionnelles. Je me souviens d'avoir réécouté l'enregistrement plusieurs fois, juste pour être certain de ne pas mal le citer...

Une grande confiance

Installé dans la salle de réunion afin de préparer ce numéro avec Éloïse, Émilie, Manon et Patrick, j'ai immédiatement ressenti le même sentiment de confiance dont j'ai toujours été habitué lors de mes dix années passées à l'ASRSQ. Cette confiance que m'ont portée le conseil d'administration, la direction et les membres a été une extraordinaire motivation et une très grande fierté.

À cet effet, laissez-moi partager avec vous un souvenir impérisable. Étant encore à l'université, l'ASRSQ m'avait confié la réalisation d'un travail de recherche au sujet des travaux compensatoires et ce, afin de soutenir la réflexion des membres. Quelques mois plus tard, je me retrouvais avec quelques collègues en pleine commission parlementaire afin de présenter les recommandations de l'ASRSQ et du Regroupement des organismes communautaires de référence du Québec (ROCRQ). Le ministre de la Sécurité publique de l'époque, M. Serge Ménard, avait spontanément affirmé que notre raisonnement faisait sens. Il se disait même prêt à accepter certaines de nos recommandations sur-le-champ et ce, au grand désarroi de ceux qui ne partageaient pas notre point de vue. C'est aussi avec un certain frisson que je me rappelle de la mêlée de presse qui a eu lieu après notre comparution lors de laquelle les journalistes se sont rués sur nous afin d'obtenir nos déclarations. Des gains tangibles ont découlé de cette comparution qui demeurera un moment marquant de ma carrière. La confiance, vous dites? Je ne suis pas certain que bien des organisations auraient confié à un jeune universitaire sans beaucoup d'expérience une telle mission!

Une mission toujours d'actualité

L'ASRSQ a toujours été un endroit des plus stimulants qui favorise le choc des idées. C'est ce qui permet d'expliquer combien il a toujours été agréable de travailler au sein d'un tel réseau où l'on sent des convictions profondes liées à la capacité de changement de chacun et à l'importance de la réinsertion sociale.

Au sein du réseau de l'ASRSQ, on retrouve un grand nombre de professionnels engagés au mieux-être de nos collectivités. Ce sont des gens d'une grande compétence qui sont aussi de véritables ambassadeurs de la réinsertion sociale. Cependant, la véritable empreinte que l'ASRSQ m'a laissée est celle de l'importance du rôle des citoyens. Si ces derniers ne sont disposés à accueillir ceux et celles qui vivent une démarche de réinsertion sociale, notre action n'aura plus de sens.

Gardons confiance en la capacité de la communauté de prendre en charge les différents problèmes reliés à la justice. Continuons de promouvoir la participation des citoyens et des organismes communautaires dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la réinsertion sociale des personnes délinquantes adultes. Continuons de viser l'amélioration de la justice traitant de la délinquance. Pourquoi? Parce que ça fonctionne. Répandez le mot autour de vous! <

L'ASRSQ vue par ses anciens présidents: authenticité, passion et rigueur

Par **Jean-François Cusson**, M.Sc., criminologue, collaborateur de l'ASRSQ

Dans le cadre de ce numéro spécial, le *Porte ouverte* a tenu à rencontrer plusieurs anciens présidents qui ont su, chacun à leur façon, marquer l'ASRSQ. Ce fut un exercice facile puisque tous ceux qui ont été approchés ont spontanément accepté l'invitation de venir partager le souvenir de leur passage à l'ASRSQ.

Un peu d'histoire

Fondé en 1962, l'ASRSQ résulte du regroupement de la Société d'orientation et de réhabilitation sociale de Montréal, de la Société John Howard et du Service de réadaptation sociale de Québec. Jusqu'à l'année 78-79, Pierre Couturier (1984-1988) rappelle que c'est Emmanuel Grégoire qui, à titre de secrétaire de l'ASRSQ tenait les livres de l'Association et en était le gardien. « C'est cette année-là que le secrétariat permanent fut créé et que Reneault Tremblay fut embauché comme premier directeur général. À partir de ce moment, l'Association s'est fait connaître, a pris de l'expansion et a favorisé le développement des services sociaux dispensés aux délinquants adultes », explique l'ancien président.

Gaston St-Jean (1981-1984) se rappelle que ce sont des raisons discutables qui l'ont mené au C.A. de l'ASRSQ. « À l'époque, le secteur communautaire vivait des difficultés financières et l'ASRSQ était responsable de distribuer certaines sommes d'argent. Toutefois, ça n'a pas été long avant que je reconnaisse tout le potentiel de l'ASRSQ. J'y ai rapidement pris goût », confie celui-ci.

Au cours des années, l'essor de l'ASRSQ et de son réseau a été constant. Pour Réjean Bernier (1994-1996), la force de l'ASRSQ est d'assurer la cohabitation d'univers très variés (santé mentale, CRC, toxicomanie, organisme de foi, travaux compensatoires, justice réparatrice, surveillance en communauté, etc.) tout en maintenant une excellente crédibilité aux yeux des partenaires et des bailleurs de fonds.

« Rapidement, ajoute Yves Proteau (1996-2001), j'ai réalisé combien un réseau communautaire comme le nôtre pouvait faire beaucoup avec peu. Malgré les difficultés financières et la présence d'un environnement complexe, l'ASRSQ et ses membres ont toujours trouvé le moyen de faire des choses surprenantes. D'ailleurs, j'ai pu constater le dévouement des intervenants qui travaillent souvent avec des moyens réduits. »

Guy Dalphond (1988-1994; 2001-2004) se rappelle avoir été impressionné lorsqu'il a réalisé tout ce que le secrétariat, avec le support des membres, pouvait accomplir. « À mon arrivée à titre de président, je me suis rendu compte de l'ampleur de l'action de l'ASRSQ. J'ai vite réalisé que ça prenait beaucoup d'effort pour bien faire fonctionner la machine. »

Une contribution responsable

La professionnalisation du secrétariat de l'ASRSQ a été un moment marquant dans son histoire. « Avant, on se rencontrait sans trop d'objectifs, se rappelle Gaston St-Jean. Tranquillement, on a vu le souci de s'organiser. Entre autres, on a pu créer des occasions d'échange qui ont aussi favorisé le développement de collaborations. En s'organisant encore mieux, on a réalisé qu'on pouvait faire un meilleur contrepoint aux organisations gouvernementales. Par exemple, ça devenait plus facile de négocier, autant avec le provincial que le fédéral. Cette réalisation nous a aussi rendu très fiers puisqu'on sentait une meilleure reconnaissance de notre contribution. Il y a aussi tout le travail sur les normes minimales qui a été effectué qu'il ne faut pas passer sous silence. »

Selon Guy Dalphond, l'ASRSQ a su se positionner comme un organisme qui a toujours eu la capacité de mettre la main à la pâte pour régler des difficultés rencontrées. « Ce n'est pas un réseau de contestataires professionnels et nous n'avons jamais fait de job de bras. Le réseau a compris que pour faire véritablement avancer des dossiers, il faut travailler dans un esprit de collaboration avec tous les partenaires », explique t-il.

C'est avec un exemple lié au financement qu'Yves Proteau illustre comment l'ASRSQ a su gagner en crédibilité. « Je me souviens d'une négociation lors de laquelle nous avons demandé à nos membres de faire la preuve de leur bonne gestion en réduisant leurs dépenses. En le faisant, nous avons pu démontrer notre saine gestion et notre sérieux. Ça devenait alors beaucoup plus facile de demander un meilleur financement pour nous aider à mieux faire notre travail. Je me souviens que nos interlocuteurs ont été déroutés par cette approche. Ils n'étaient pas habitués à des actions semblables », dit M. Proteau.

D'ailleurs, il insiste pour rappeler la force des bénévoles lorsqu'il s'agit de discuter financement avec les bailleurs de fonds. « Le fait que des bénévoles qui n'ont aucun intérêt personnel à gagner s'impliquent a toujours favorisé une meilleure écoute. Quand on s'assoit à une table de négociation, on a probablement plus d'impact que lorsque ce sont uniquement des salariés », affirme celui-ci. De façon générale, les présidents interrogés n'ont que de bons souvenirs de leur passage à l'ASRSQ. Toutefois, au travers des beaux moments, des situations plus difficiles ont été rencontrées. La relation houleuse entre l'ASRSQ et l'Association des résidences communautaires du Québec ne peut être passée sous silence. >

Réjean Bernier (1994-1996) se rappelle du malaise qui l'habitait à voir deux associations regrouper en partie les mêmes ressources sans réussir à s'entendre. Yves Proteau ajoute : « Cet épisode a nui à la crédibilité du réseau communautaire et nous a fait perdre beaucoup d'énergie. J'avais parfois l'impression que certains oublièrent le sens de notre mission et de notre travail. » Autant Réjean Bernier que Yves Proteau sont très heureux de constater que cet épineux épisode était maintenant résolu.

La force des bénévoles

Avec le temps, l'ASRSQ est véritablement devenu un point central permettant de diffuser de l'information et de favoriser la formation des professionnels. Selon Guy Dalphond, la stabilité du réseau et l'expertise des professionnels qui le composent sont aussi une force qu'il ne faut pas négliger. Après toutes ces années, l'ASRSQ n'a connu que trois directeurs généraux : Reneault Tremblay, Johanne Vallée et Patrick Altimas. Il en est de même pour les membres. Plusieurs ont choisi de faire carrière dans le réseau et ainsi contribuer à sa bonne réputation. « C'est un peu à cause de cette stabilité que l'ASRSQ a acquis une bonne réputation, notamment auprès de différents partenaires. Même les médias ont réalisé notre sérieux et ont commencé à nous interroger de plus en plus. »

Ce qui marque, lorsque l'on côtoie un réseau comme celui de l'ASRSQ, c'est le mélange qu'on y retrouve entre les bénévoles et les professionnels. Cette réalité se retrouve bien sûr au sein de son conseil d'administration, laissant place à une expérience des plus enrichissantes.

D'emblée, Guy Dalphond avoue que les bénévoles lui ont énormément appris. « Mon passage à l'ASRSQ m'a permis de constater combien ils sont nombreux et combien ils ont des expériences et des compétences des plus variées », exprime-t-il. « Ce qui est fantastique, ajoute Gaston St-Jean, c'est que l'ASRSQ est un des rares regroupements qui donne une place aussi importante aux bénévoles. »

Yves Proteau s'est rapidement rendu compte qu'il y avait beaucoup de bénévoles qui gravitaient autour de l'ASRSQ. « C'est rassurant de voir des citoyens qui s'engagent bénévolement dans un réseau comme celui de l'ASRSQ. Leur participation sur les conseils d'administration fait toute la différence puisqu'ils ont plus de facilité à prendre du recul. D'ailleurs, la présence de bénévoles et de salariés sur le C.A. amène une dynamique très intéressante. C'est fascinant de voir la complémentarité de l'expérience de chacun », précise-t-il.

« Les bénévoles peuvent vraiment jouer un rôle important puisque l'ASRSQ n'a jamais entretenu une vision réductionniste de ceux-ci, ajoute Guy Dalphond. C'est incroyable de voir tout ce que mon passage dans le réseau communautaire m'a apporté sur le plan professionnel. Ça continue de m'aider dans mon travail de consultant. Je fais maintenant carrière avec ça et j'y fais souvent référence dans mes interventions. »

Yves Proteau explique à son tour comment son engagement dans le réseau communautaire a pu faire écho dans sa vie personnelle et professionnelle : « Le réseau communautaire m'a aidé à être plus terre-à-terre. Au travail, chez *Desjardins*, je me souviens d'une situation où un employé avait volé un membre. D'ordinaire, on l'aurait mis à la porte. Puisque j'avais intégré les valeurs de l'ASRSQ et que je croyais à la réinsertion sociale, j'avais plutôt proposé un règlement différent inspiré de la justice réparatrice. » De son passage dans le réseau de l'ASRSQ, Yves Proteau retient la nécessité de faire encore plus de place aux citoyens qui peuvent faire la différence. « L'engagement des citoyens est essentiel. Dans notre champ d'activité, il n'y a pas vraiment beaucoup d'opportunités structurées leur permettant de jouer un rôle actif. C'est pour ça que je suis heureux de constater que des citoyens continuent de s'impliquer dans des conseils d'administration », dit M. Proteau.

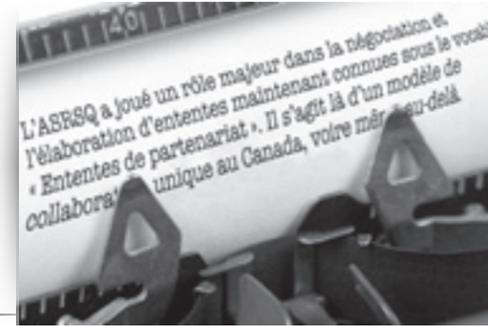
Selon lui, nous avons la responsabilité de mieux les rejoindre et les médias sont un moyen à ne pas négliger. « Réussir à faire le contrepoint de toute la mauvaise information qui circule au sujet de la réinsertion sociale demeure un défi important. Par exemple, lors d'une période de crise qui suit une récidive, on se retrouve souvent au cœur d'une réaction émotive. Ça dure quelques jours et puis on passe à autre chose. Ne pourrait-on pas encore plus profiter de certaines situations et assurer une présence encore plus visible auprès du public? Une fois que son l'attention a été captée par le côté sensationnaliste, ne pourrait-on pas mieux profiter de la porte qui est ouverte? »

L'union fait la force

Selon Pierre Couturier, l'impact de l'ASRSQ ne se fait pas seulement sentir auprès des membres, mais dans l'ensemble du réseau correctionnel. « L'union fait souvent la force et c'est particulièrement vrai dans le domaine des services sociaux dispensés aux délinquants adultes. C'est une clientèle négligée par trop de monde, en particulier le ministère des Affaires sociales. Trop de personnes considèrent que cette clientèle appartient à la Justice. Je n'ai jamais partagé cette opinion. C'est pour cela que l'ASRSQ est importante. Elle doit continuer à regrouper et à supporter toutes ces petites agences qui offrent des services à cette clientèle. L'ASRSQ c'est l'union et la force de toutes ces agences », assure M. Couturier.

Pour Guy Dalphond, l'ASRSQ se résume en trois mots : authenticité, passion et rigueur. Il y a bien sûr encore beaucoup de défis à surmonter et l'équipe actuelle de l'ASRSQ continue son travail acharné, avec l'engagement des membres, afin de consolider la place de l'ASRSQ sur la scène de la justice pénale au pays. Il est nécessaire de constater qu'au fil des ans, l'ASRSQ a su devenir un *incontournable*¹ pour quiconque s'intéresse à la réinsertion sociale et à la justice pénale. Il y a de quoi être fier! <

1- Il est à noter que le mot « incontournable » a été choisi avec soin puisque quiconque connaît bien Patrick Altimas, le directeur actuel, sait qu'il a cette expression en horreur et que nous aimons bien le taquiner à ce sujet. Je vous invite à communiquer avec lui afin qu'il vous explique le fond de sa pensée.



Les grands dossiers depuis 1962

Par **Patrick Altimas**, directeur général de l'ASRSQ

L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) a débuté son action au début des années 60, une période de l'histoire qui fut très effervescente dans tous les secteurs de la société québécoise, incluant le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale. Comme l'a si bien dit l'un des fondateurs de l'ASRSQ, Emmanuel Grégoire : « Devant l'évolution de la pensée pénale au Canada et dans notre province, les services sociaux intéressés au bien-être des délinquants et des prisonniers sentaient le besoin de se grouper pour mieux coordonner leurs efforts et unifier leurs pensées dans ce domaine. » L'action communautaire s'est développée autour de deux grands pôles : les services directs aux personnes et l'action sociale et politique non partisane. L'ASRSQ, au cours de ses 50 ans d'existence, a été impliquée activement à défendre des positions communautaires dans différents dossiers majeurs touchant la prévention de la criminalité et la réinsertion sociale des personnes délinquantes adultes. Voici un bref aperçu de ces dossiers :

Peine de mort

Le combat pour l'élimination de la peine de mort au Canada s'est livré depuis les débuts de l'ASRSQ et il a mené à l'adoption, en 1976, d'un projet de loi abolissant cette mesure. L'Association poursuit son implication en s'associant avec Amnistie internationale lors d'activités de sensibilisation sur le sujet, car la peine de mort existe encore dans plusieurs pays.

Participation des citoyens

La participation des citoyens dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la réinsertion sociale des personnes délinquantes adultes est au cœur même de l'action communautaire telle que définie par les membres de l'ASRSQ. Il s'agit d'un dossier mobilisant des énergies et des efforts constants se traduisant dans diverses activités citoyennes. Par exemple, chaque année, l'Association soumet des projets de forums communautaires qui lui permettent d'organiser des assemblées de cuisine, des rencontres publiques et des tables rondes dans le but de sensibiliser le public sur les questions touchant la réhabilitation sociale et, plus largement, la justice pénale.

Reconnaissance des organismes communautaires

L'Association a été fondée dans la foulée des recommandations du rapport Fauteux, datant de 1955, qui suggéraient que « les organismes bénévoles d'assistance aux prisonniers devraient être

assujettis à certaines exigences minimales et à certaines épreuves en ce qui a trait aux services rendus. » D'autant plus qu'avait débuté une période de développement de services financés en grande partie par l'État. L'ASRSQ s'est donc attaqué à travailler en vue de faire reconnaître les organismes communautaires au plan professionnel et financier. Cela a mené à différentes négociations permettant un financement plus stable de services, la mise en place de normes et de standards et une reconnaissance de l'expertise développée par les organismes communautaires.

Réformes en matière de justice et de services correctionnels

Les années 60 et 70 ont constitué une période de grandes réformes en matière de justice criminelle et de services correctionnels. L'ASRSQ a été active à divers niveaux en vue de participer à ces réformes et de réaffirmer sa philosophie et ses valeurs en matière de prévention de la criminalité et de la réinsertion sociale. Ses efforts se sont poursuivis tout au long des décennies suivantes et ont culminé, au plan provincial, lors de la mise en place d'une réforme majeure par le gouvernement du Québec en matière de services correctionnels et lors de l'adoption de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* en 2002 et de son implantation en 2007.

Incarcération et mesures de rechange

L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec a, au cours des cinq dernières décennies, fait plusieurs interventions pour dénoncer le recours excessif à l'incarcération au Canada et, corollairement, le manque d'enthousiasme par rapport à des mesures de rechange à l'incarcération qui ont des effets bénéfiques en matière de sécurité publique. L'ASRSQ s'est également élevée, au début des années 2000, contre la volonté exprimée par le gouvernement du Québec de construire plus de prisons en confiant au secteur privé ce mandat.

La libération conditionnelle

L'ASRSQ a été fondée trois ans après l'adoption de la *Loi sur la libération conditionnelle des détenus* par le gouvernement du Canada. Cette mesure, la libération conditionnelle et, par la suite, la libération d'office, a subi diverses attaques dès son entrée en vigueur et l'ASRSQ s'est positionnée au front pour en défendre la pertinence et la nécessité de la maintenir. Le défunt journal, *Montréal-Matin*, rapportait le 5 juillet 1963 : « Laisser le »

délinquant libre de choisir si oui ou non il se fera traiter pour son problème de délinquance reviendrait à nier à la société ses droits, devoirs et responsabilités à l'égard des individus qui la compose, car ce serait admettre que le délinquant est libre de continuer sa vie de "hors-la-loi" ou de réintégrer son rôle de citoyen. C'est ainsi que pourraient se résumer les conclusions d'une journée d'étude tenue par l'ASRSQ lors de sa première assemblée générale annuelle. » Il s'agissait là d'une reconnaissance que « la peine d'emprisonnement ne pouvait se suffire à elle-même et que, dans l'intérêt même de la société, une période de transition et d'encadrement était souhaitable¹ ».

Les impacts du casier judiciaire et le pardon

L'ASRSQ a dépensé énormément de temps et d'énergie, surtout depuis le début des années 2000, en vue de sensibiliser les employeurs, les organismes et les citoyens de la société par rapport aux impacts du casier judiciaire sur la personne qui en est détentrice. Grâce à la collaboration de partenaires, tels le Comité consultatif sur la clientèle judiciairisée adulte (CCCJA) et Emploi-Québec, l'ASRSQ a pu produire des documents de sensibilisation, donner des conférences à près de 2 000 personnes un peu partout au Québec et mettre sur pied un site internet offrant de l'information aux citoyens par rapport aux impacts du casier judiciaire. Finalement, l'ASRSQ a déposé un mémoire exhaustif sur la question de la réhabilitation (pardon) au Comité de la Chambre des communes étudiant un projet de loi modifiant la notion de « pardon » et les règles s'y rattachant. L'expertise et les outils développés, en collaboration avec le CCCJA, font en sorte que plusieurs demandes d'information sur le casier judiciaire de la part de citoyens nous parviennent régulièrement.

Implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec

L'adoption et l'implantation de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* ont été une pièce majeure dans le monde des services correctionnels québécois au cours de la dernière décennie et l'ASRSQ a joué un rôle extrêmement important à ce chapitre. Il est d'abord important de souligner que la Loi a fait en sorte de reconnaître, dès le premier article de la Loi, les organismes communautaires comme partenaires du ministère de la Sécurité publique au niveau de son mandat prioritaire de réinsertion sociale des personnes contrevenantes qui lui sont confiées par les tribunaux. De plus, l'implantation de la Loi a permis le développement de nouveaux services de suivi dans la communauté dans le réseau communautaire. L'ASRSQ a joué un rôle majeur dans la négociation et l'élaboration d'ententes maintenant connues sous le vocable « Ententes de partenariat ». Il s'agit là d'un modèle de collaboration unique au Canada, voire même au-delà. L'ASRSQ poursuit son rôle en ce qui a trait aux suivis des impacts de l'implantation de cette Loi en participant à un Comité conjoint de liaison avec la Direction des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique.

Autres dossiers

- **Les femmes délinquantes** : l'ASRSQ a travaillé sur plusieurs dossiers touchant la situation et les besoins particuliers des femmes dans le système de justice pénale. Plusieurs interventions ont été menées en collaboration avec la Société Élizabeth Fry du Québec ainsi que l'Association des Sociétés Élizabeth Fry du Canada.
- **Délinquance sexuelle** : l'ASRSQ est appelée à intervenir régulièrement dans ce dossier et s'associe souvent avec le Regroupement des intervenants en matière d'agressions sexuelles (RIMAS).
- **Formation des intervenants et des bénévoles** : l'ASRSQ a mis sur pied un programme de formation très élaboré qui permet de rejoindre environ 120 personnes par année dans des activités de formation et de perfectionnement et ce, à travers la province.
- **Justice réparatrice** : l'ASRSQ est intervenue à maintes reprises dans le dossier du développement d'approches privilégiant la justice réparatrice dans le système de justice pénale.
- **La déficience intellectuelle et la justice** : l'ASRSQ participe depuis plusieurs années à des tables de concertation en matière de déficience intellectuelle au sein du système de justice pénale.

Les cinquante premières années de l'existence de l'ASRSQ, comme on a pu le constater, ont été très fertiles en ce qui a trait à plusieurs grands dossiers touchant la prévention de la criminalité et la réinsertion sociale des personnes délinquantes adultes. Les cinquante prochaines années s'annoncent aussi, sinon plus, fertiles. Le menu législatif des six dernières années du gouvernement du Canada devrait avoir des impacts majeurs pour les prochaines décennies dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la réinsertion sociale. L'action communautaire de l'ASRSQ, dans ce contexte, deviendra encore plus nécessaire. Pour cette raison, entre autres, elle s'est dotée d'un Comité politique², lui permettant de développer des outils et des moyens en vue d'améliorer sa capacité d'offrir des avis éclairés, basés sur l'expertise de ses membres, aux différents législateurs et administrateurs publics. De plus, le recours grandissant à l'incarcération, résultat de différents projets de loi adoptés ou en voie de l'être, posera des défis importants au réseau communautaire, qui devra certainement collaborer avec les services publics en vue d'innover en matière de solutions communautaires à proposer et à mettre en place. Les cinquante prochaines années risquent donc d'être très occupées. <

1- Tiré d'une lettre au journal Le Devoir, 7 février 2000, intitulée « La libération conditionnelle sous enquête – La perfectible prise de décision » et signée par Sylvie Durand, Guy Lemire et Johanne Vallée.
2- À ce sujet, voir l'article de François Bérard du présent numéro.



CRC L'Arc-en-soi



S.A.C.O.



Corporation Maison Charlemagne



Maison Essoir



Maison Radisson inc.



C.S.J.R.



OPEX '82 Laval



Résidence Madeleine Carmel



Maison Essor



La Maison Poirineau inc.



CRC de l'Outaouais



Maison L'Issue



C.S.J.R.



CRC Curé-Labelle



Maison Le Joins-toi



CRC de l'Outaouais



Maison Radisson inc.



Réhabilitation de Bouce inc.



Gaëtan Cloutier, S.A.P.C.

Entente de collaboration
ASRSQ/ROCRQ/DGSC

OPEX'82 Montréal



Maison Radisson inc.



Maison Charlemagne



CRC de l'Outaouais



S.A.P.C.



Entretien avec Johanne Vallée

Miser sur le partenariat et la participation citoyenne

Par **Éloïse Meunier**, coordonnatrice aux programmes et aux communications par intérim de l'ASRSQ

La parution d'un numéro spécial du *Porte ouverte* dans le cadre du 50^e anniversaire de l'ASRSQ veut mettre à l'avant-scène les personnes ayant œuvrées au sein de l'ASRSQ au cours des années. Un entretien avec Madame Johanne Vallée s'est imposé de lui-même. D'abord chargée de projet à l'Association, puis directrice générale pendant 18 ans, elle a vu évoluer l'ASRSQ à travers divers changements structurels et politiques. Aujourd'hui sous-commissaire au Service correctionnel du Canada pour la région du Québec, nous sommes allés à sa rencontre pour connaître sa perception de l'ASRSQ et pour l'interroger sur ce qui l'a marquée au cours de son important mandat. Comme pour confirmer notre élan de départ, elle aussi mettra l'emphase sur des personnes marquantes de l'ASRSQ.

Place au partenariat

Mme Vallée estime qu'aujourd'hui, l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec peut être fière du chemin parcouru. Elle considère que dans la prise en charge des contrevenants, tout le continuum des services est couvert au sein des membres de l'Association. « L'ASRSQ a su, au fil des cinquante dernières années, tenir compte des nouvelles politiques, surmonter le défi du financement pour les organismes communautaires, développer un vaste réseau et le consolider », affirme-t-elle.

Le partenariat avec les instances gouvernementales est essentiel dans la pleine réalisation de la mission de l'ASRSQ. C'est ce que Mme Vallée explique : « Lorsque j'ai commencé à l'ASRSQ, c'était une période où il y avait tout un débat sur le partenariat avec les gouvernements. Relever les défis liés à la criminalité est une tâche immense et l'Association croyait fortement que cela ne pouvait se faire sans partenariat. On avait la conviction que les deux paliers de gouvernements devaient travailler en collaboration avec les citoyens et, à l'inverse, que les citoyens devaient être impliqués dans l'administration de la justice. » L'ASRSQ représentait l'instance par excellence pour intégrer le citoyen à son action.

Cette vision est encore d'actualité aujourd'hui. « Au SCC, nous sommes conscients qu'on ne peut accomplir notre mission sans le soutien du réseau communautaire. Le SCC donne toute une gamme de services et il en va de même pour le réseau communautaire. En ce sens, l'offre de services est complémentaire et il existe un relais naturel dans l'accomplissement de nos missions respectives », ajoute-t-elle.

Des citoyens engagés

L'engagement bénévole des citoyens dans le maintien de la force de la vie associative est primordial pour Johanne Vallée. Elle dit : « Un des moments charnières pour l'ASRSQ, fut à la fin des années 90, lorsqu'on s'est interrogés sur la mission de l'ASRSQ et le rôle que pouvait jouer le citoyen. Notre réflexion nous a conduit à modifier la charte afin d'assurer une place aux citoyens sur le conseil d'administration. À mon avis, c'était un tournant important car

cela a permis à l'Association de gagner en crédibilité. Dès lors, quand l'Association se positionnait sur un sujet, elle le faisait au nom des citoyens impliqués dans le système de justice pénale et non plus seulement au nom de quelques individus salariés. Comme directrice générale à l'époque, j'y ai vu un changement. Le regard était différent. J'ai senti que l'Association s'était dotée d'une plus grande force. »

Johanne Vallée considère que les années passées au sein de l'Association furent particulièrement formatrice et très enrichissante, tant au niveau professionnel que personnel. La rencontre de personnes investies dans une mission et profondément engagées l'a beaucoup touchée. « Il y a des personnes qui sont disparues aujourd'hui et qui ont joué des rôles importants dans le développement de l'Association; des gens engagés, des gens rassembleurs, des gens extrêmement présents dans leur communauté », confie la sous-commissaire. Elle se souvient notamment du dévouement de membres du conseil d'administration de l'ASRSQ. Elle garde particulièrement en mémoire l'engagement de Geneviève Tavernier, qui a aidé à mettre en place *Porte ouverte* ou encore Gilles Plamondon, qui en plus d'œuvrer sur la Société Saint-Vincent-de-Paul, siégeait aussi sur le C.A. de la Maison Painchaud, à Québec, ou encore Marie Beemans, militante infiniment impliquée auprès des personnes incarcérées. Elle renchérit : « Ce sont des gens qui étaient très présents dans leur communauté. Je me souviens, j'étais en train de déjeuner chez-moi et je vois Gilles Plamondon à la télévision. Il faisait très froid ce matin-là et il était à Québec, dans les rues, en train de solliciter les gens pour amasser des fonds pour le Club des petits déjeuners du Québec. À un autre moment, c'était pour le matériel scolaire des enfants. À 77 ans, il faisait encore du bénévolat. »

Madame Vallée poursuit : « Au delà des dossiers, il y avait une leçon de vie sur l'engagement de ces gens. C'est dans ces moments qu'on se dit que le citoyen peut faire une différence dans la société. Ce n'est pas seulement le gouvernement, pas seulement les entreprises privées. Il y a des citoyens, qui, de par leur force et leur dynamisme, font une profonde différence. Ce sont des choses que j'ai apprises des gens que j'ai nommés, mais de bien d'autres personnes ayant côtoyé l'ASRSQ aussi. Leur exemple d'engagement va me rester toute ma vie. »

Ultimement, même si chacune des organisations a sa mission propre, l'importance de la réhabilitation et de la protection du public représentent le lien unissant les institutions. La sensibilisation du public envers la problématique de la criminalité et de la prise en charge des contrevenants demeure un défi tant pour le SCC que pour l'ASRSQ.

L'entretien avec Johanne Vallée nous rappelle qu'en matière de réhabilitation sociale et de prévention de la criminalité, la concertation et la collaboration entre les différents intervenants constituent un pas essentiel vers la réussite. <

Comité politique de l'ASRSQ

Par **François Bérard**, M.Sc., criminologue, responsable du Comité politique de l'ASRSQ

L'ASRSQ représente un ensemble d'organismes communautaires qui ont un point de vue progressiste original sur les questions de la prévention de la délinquance, de l'administration de la justice et de l'intervention correctionnelle. Son opinion s'appuie donc sur l'expérience terrain d'un mouvement qui a plus d'un demi-siècle d'existence au Québec.

Pour les membres de l'ASRSQ, le Comité politique de celle-ci a une importance névralgique. En effet, il leur permet d'exprimer leur point de vue collectif sur différents sujets qui les concernent. Il leur donne aussi l'opportunité de pouvoir rallier la population à celui-ci. Par conséquent, il contribue à la création d'un contexte d'action commun pouvant faciliter la réalisation de leur mission respective.

Le Comité politique relève du Conseil d'administration de l'ASRSQ. Pour l'essentiel, il a pour mandats de préparer, de présenter et de « faire passer » le point de vue de l'Association sur différents sujets de nature politique la concernant. Il est appelé à se pencher sur des dossiers de juridictions tant canadienne que québécoise.

Pour agir, le Comité se fonde sur la philosophie de l'ASRSQ. Il compte ensuite sur l'expertise des membres de l'Association ainsi que sur la sagesse et le sens stratégique des personnes qui participent à ses activités. Par ailleurs, il n'hésite pas à aller chercher le point de vue de chercheurs afin de mieux saisir les enjeux sous-jacents à des questions plus spécifiques. Il cherche enfin à établir des liens avec d'autres organisations afin de favoriser le partage des points de vue et faciliter un travail de collaboration.

Actuellement, le Comité œuvre dans un contexte inédit. Du côté québécois, il observe une période d'accalmie. En effet, le gouvernement du Québec semble continuer sur son erre d'aller en matière de lutte à la délinquance. Au plan correctionnel, il poursuit l'implantation de la nouvelle *Loi sur le Système correctionnel du Québec*. Pour l'instant, cela n'interpelle pas le Comité politique. Du côté canadien, le gouvernement fédéral fait flèche de tout bois et ce, tout en se montrant peu ou pas réceptif aux points de vue différents du sien.



Dans ce contexte, on peut comprendre que le Comité s'est surtout penché sur des sujets relevant de la compétence du gouvernement canadien. Nous pensons ici notamment aux travaux de la Chambre des communes et/ou du Sénat sur les questions suivantes : pensions pouvant être octroyées à des personnes détenues, révision judiciaire, pardon, examen expéditif, frais associés à l'étude des demandes de pardon et projet de loi omnibus (C-10).

Pour l'avenir prévisible, le Comité aura plusieurs défis à relever. Sur le fond, il devra tout d'abord élaborer une solide argumentation quant à la façon de traiter les problématiques de délinquance sexuelle. Il semble clair que celles-ci servent souvent de cheval de Troie pour faciliter l'introduction de mesures répressives s'adressant à un bassin beaucoup plus large de clientèles. Par ailleurs, le remplacement potentiel de la libération d'office par une formule de « libération méritée » devrait aussi retenir l'attention du Comité. Pour lui, ce remplacement devrait avoir des effets considérables sur le processus de réinsertion sociale de milliers de personnes détenues. Par ailleurs, le Comité aura d'importants défis à relever en ce qui concerne le travail de conviction à faire tant auprès du public que des élus. Non seulement il aura à faciliter le travail de l'ASRSQ en cette matière, mais il aura aussi à veiller à ce que l'ASRSQ puisse rassembler les forces progressistes de son domaine d'activités autour des propositions qu'elle met de l'avant.

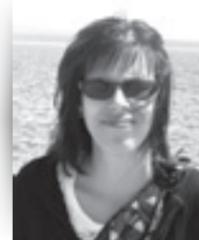
En terminant, certains pourraient se demander pourquoi le Comité politique de l'ASRSQ entend s'activer autant face à un gouvernement qui semble, a priori, aussi peu ouvert aux orientations proposées par l'ASRSQ? C'est une question que le Comité s'est également posée. À cela, il a rapidement répondu que la politique de la « chaise vide » serait des plus néfastes. En effet, elle laisserait entendre au public que les membres de l'Association sont en accord avec les politiques répressives du gouvernement. Or, tel n'est pas le cas. En ce sens, le public mérite de connaître notre position afin de se faire une opinion plus juste à ce propos. Même si cela peut paraître ingrat à l'heure actuelle, il s'agit ici de revenir à l'essence de la démocratie qui consiste à faire appel à l'intelligence des citoyens en leur fournissant une information et des arguments de qualité. Ce faisant, nous contribuons ainsi à favoriser une réflexion publique pouvant amener l'élaboration de nouvelles politiques. Certes, il s'agit d'un travail de longue haleine, mais il n'est pas impossible à réaliser, comme en témoigne l'Histoire. <

À la rencontre de la relève

Par **Éloïse Meunier**, coordonnatrice aux programmes et aux communications par intérim de l'ASRSQ

Le cinquantième anniversaire de l'ASRSQ se souligne également par la reconnaissance de la relève travaillant au sein de nos organismes communautaires à travers la province. Nous profitons de ces célébrations pour aller rencontrer trois membres de notre relève œuvrant dans différentes régions du Québec afin de connaître les raisons qui les ont motivés à travailler dans le réseau communautaire. Nous les avons interrogés sur leur vision de la réhabilitation sociale afin de comprendre les défis et les projets qui les animent. Enfin, nous voulions confirmer que la relève nous réserve un bel avenir. C'est avec enthousiasme que nous vous les présentons.

Court portrait d'une relève prometteuse



Annie Morel, directrice générale du Service d'aide en prévention de la criminalité (SAPC) à Sherbrooke

Avec un baccalauréat en psychoéducation de l'Université de Sherbrooke, Annie Morel a entamé sa carrière dans le milieu communautaire en complétant deux stages au CRC La Traverse au cours de ses études. À ce moment, elle n'avait pas encore d'idée arrêtée sur le type de clientèle avec lequel elle voulait travailler. C'est lors d'une visite au centre de détention de Sherbrooke, que s'est établie sa première véritable rencontre avec la clientèle judiciarisée. Dès lors, elle a eu envie de poursuivre son expérience et son implication en intervention auprès de cette clientèle.

D'abord conseillère clinique pendant neuf ans au CRC La Traverse, puis directrice du suivi communautaire pendant un an, elle a par la suite obtenu le poste de directrice adjointe qu'elle a occupé pendant quatre ans. Depuis septembre 2011, elle assure la direction générale du SAPC.

Elle dit : « Dans mon travail, ce qui m'anime le plus c'est la clientèle. Même si je ne suis plus directement sur le terrain aujourd'hui, j'ai encore l'impression d'être proche de la clientèle. Elle fait partie du cœur des décisions que je dois prendre au quotidien, sinon la mission de l'organisme perdrait son sens. Il faut continuer de croire que l'humain est capable de changement. »



Samuel Côté, directeur adjoint de la Maison Radisson à Trois-Rivières

Bachelier en psychologie, Samuel Côté a également suivi une seconde formation universitaire plus spécifique à l'intervention psychosociale. Puis, son emploi à la Maison Radisson lui a permis de suivre une formation pour devenir praticien en programmation neuro-linguistique (PNL).

C'est à la Maison Radisson qu'il a fait ses débuts comme intervenant dans le milieu communautaire où il a travaillé notamment à l'implantation du programme *Père-enfant* axé sur les habiletés parentales. Puis, il a été conseiller clinique pendant un an et a œuvré six ans à la coordination des programmes spécialisés, toujours à la Maison Radisson. Depuis juillet 2011, il occupe le poste de directeur adjoint de cet organisme.

Attiré par les conditions salariales et la sécurité d'emploi d'un poste dans la fonction publique, Samuel quitte la Maison Radisson en avril 2011 pour occuper un emploi d'agent de libération conditionnelle au Service correctionnel du Canada. C'est un mois plus tard, qu'il reviendra dans le milieu communautaire. « La liberté d'action, la possibilité d'amener de nouvelles idées pour faire changer certaines choses, la place à l'innovation et la latitude dans les actions font partie des avantages de travailler dans le milieu communautaire », confie-t-il. C'est entre autres pour ces raisons que le réseau communautaire lui a valu sa préférence. Il ajoute : « Dans le communautaire, il y a beaucoup de place à l'intervention et le contact avec le client occupe une place primordiale. »



Jennifer Sirois, coordonnatrice clinique de la Maison Painchaud à Québec

Avec un baccalauréat en sciences de l'orientation, c'est d'abord son intérêt à travailler auprès d'une clientèle défavorisée liée à l'aspect juridique qui l'a guidé dans son choix de carrière. Puis, peu à peu, elle a orienté son parcours vers la réhabilitation. Elle a d'abord effectué un stage à la Maison Painchaud ainsi qu'à l'Établissement de détention de Québec. De plus, pendant ses études, elle a travaillé parallèlement dans le domaine de la sécurité puisqu'elle aimait être en mesure de désamorcer des situations de crise. >

Elle occupe aujourd'hui le poste de coordonnatrice clinique à la Maison Painchaud depuis près de deux ans. Son travail consiste en la supervision des intervenant-es et elle le décrit comme « permettre aux intervenant-es de prendre du recul par rapport à leur intervention auprès des résidents¹ qui leur sont confiés. Ainsi, il leur est plus facile d'avoir une meilleure vision d'ensemble de leur charge de travail. »

Jennifer considère que le fait de travailler dans le réseau communautaire lui permet de faire ce qu'elle aime et le milieu répond à ses attentes professionnelles. Elle admet avoir déjà considéré le milieu communautaire comme un tremplin vers d'autres institutions, mais aujourd'hui, elle se dit comblée dans le travail qu'elle accomplit.

Leur vision de la réhabilitation sociale

Évidemment, chacun d'entre eux a une vision bien particulière de la réhabilitation sociale construite à partir de leur parcours, de leurs expériences professionnelles, de leur compréhension du mandat et de leurs valeurs. Toutefois, il apparaît clair que leur regard est porté vers une finalité commune. Dans son travail, Jennifer part du principe selon lequel, dans la vie, on ne peut pas donner ce qu'on n'a pas reçu. Elle considère qu'une partie de son travail consiste à promouvoir des valeurs prosociales et des valeurs de respect chez les résidents. « On veut montrer à nos

« Notre rôle est de s'insérer dans un processus de changement. Pour nos communautés, la réhabilitation sociale est fondamentale. C'est croire qu'une grande majorité de gens peut se reprendre en main. » – Annie Morel, directrice générale du Service d'aide en prévention de la criminalité (SAPC)

résidents qu'il existe d'autres façons de faire que ce qu'ils ont pu apprendre et qu'ils peuvent trouver des bénéfices et des avantages dans ces nouvelles façon de faire. Dans une intervention basée sur le respect, même si parfois il y a récurrence, notre impact fait quand même son bout de chemin. Il ne faut pas voir la clientèle comme des boulets. Il faut aller chercher leur potentiel et le rendre profitable à la communauté. La réinsertion sociale des délinquants, j'y crois. Et chaque jour de travail nous prouve que les changements sont possibles. La mission du CRC, j'y suis venue », dit-elle.

Pour Samuel, la réhabilitation est aussi essentielle. « L'incarcération est peut-être nécessaire en tant que conséquence, mais elle ne permet pas de changement chez le délinquant ; elle a un effet limité dans le temps. La clientèle qu'on reçoit en transition est aux prises avec de multiples besoins : le logement, les soins de santé mentale, la dépression, l'employabilité, etc. On est là pour essayer de remettre tout ça en place. C'est une étape charnière », explique-t-il. Annie ajoute : « La réhabilitation, c'est donner l'occasion à un individu de faire de nouveaux choix et, pour un organisme communautaire comme le nôtre, c'est de pouvoir leur dire qu'on est là pour les soutenir dans leurs démarches. Notre rôle est de s'insérer dans un processus de changement. Pour nos

communautés, la réhabilitation sociale est fondamentale. C'est croire qu'une grande majorité de gens peut se reprendre en main. Aussi, c'est souvent une question de facteurs qui se rencontrent, une question de *timing*. Lorsque les différents facteurs se rencontrent, on peut assister à des changements impressionnants. »

Samuel continue en disant : « En transition, on travaille beaucoup en fonction de la suite, pour préparer l' "après-transition". En travaillant autant dans le volet "soutien" que dans le volet "gestion du risque", il faut mettre en place des démarches pour que l'individu comprenne qu'il doit se diriger vers le changement. Travailler la structure délinquante nous permet de travailler sur des leviers qui nous font avancer. Un des plus beaux défis est d'apprendre à mobiliser un client non-volontaire. Le fruit de notre travail se trouve notamment dans le fait de réaliser qu'un individu a pu se développer un réseau social sain grâce à l'intervention d'un organisme communautaire. »

Lorsqu'il s'agit d'identifier des avantages à travailler dans le communautaire, Annie, Jennifer et Samuel s'entendent pour dire que la marge de manœuvre, la flexibilité et la latitude dans le travail, autant au niveau des procédures que dans l'intervention, sont des aspects importants de leur appréciation de leur environnement de travail. Jennifer explique : « Évidemment, il y a toujours des procédures dont il faut tenir compte, mais la latitude dans le travail est un avantage important. Il y a beaucoup de place à l'originalité dans le communautaire. Et ça ne fait pas du communautaire un milieu moins professionnel. »

En discutant avec eux, il apparaît évident que la structure plus souple des organismes communautaires et la bonne volonté qui circule dans le réseau communautaire font en sorte qu'il existe une efficacité permettant une capacité de se mettre à jour plus facilement. Généralement, la proximité entre les membres du réseau communautaire représente une force pour le milieu communautaire ; le sentiment d'appartenance est important. De toute évidence, la liberté qui existe pour amener de nouvelles initiatives, pour créer de nouveaux programmes répondant à des besoins particuliers de la clientèle fait partie des nombreux avantages de travailler dans le communautaire.

De beaux défis à relever

En abordant la question des défis qu'ils ont à relever dans leur travail, il est clair que la rétention du personnel est un thème qui revient chez les trois interviewés. Par exemple, le SAPC a réussi, au cours des années, à mettre sur pied des conditions de travail intéressantes pour ses employés et la directrice générale souhaite continuer de faire les efforts nécessaires pour travailler en ce sens : « Évidemment, en tant qu'employeur, nous avons toujours en tête

1- La position de l'Office québécois de la langue française au sujet de l'utilisation du mot *résident* ou *résidant* vise à simplifier l'analyse qu'on en fait. Ainsi, l'orthographe *résident* ou *résidente* est proposée pour désigner « toute personne qui réside dans un lieu donné ». Quant à la graphie *résidant*, l'OQLF propose de la réserver au participe présent. http://www.oqlf.gouv.qc.ca/actualites/capsules_hebdo/resident_20060601.html

l'augmentation des conditions salariales de nos employés. C'est un enjeu qui est préoccupant et important à nos yeux, mais nous sommes toujours tributaires du financement et on ne peut pas compter sur des garanties solides. Il faut trouver des moyens de retenir notre personnel, de motiver nos employés et de mettre en lumière les avantages de travailler dans le milieu communautaire. »

Pour Jennifer à la Maison Painchaud, un autre des grands défis est de satisfaire les exigences des partenaires et de parfois devoir effectuer une bonne gymnastique pour prendre en considération les nouvelles exigences de ceux-ci. Annie Morel partage également cet avis. « Il faut arriver à préserver l'essence de nos missions et ce, malgré le cadre et les normes qui peuvent parfois paraître contraignantes, dit-elle. Il faut continuer de travailler à la pérennité des programmes, dans un contexte où les revenus sont toujours incertains. Parfois, cela nous oblige à jouer de prudence et peut mettre un frein à l'innovation, mais il faut savoir préserver nos couleurs, notre créativité, tout en ne perdant pas de vue l'essence de nos missions et en continuant de trouver des moyens pour les faire valoir. » Jennifer renchérit : « Un des défis du communautaire est de continuer d'être principalement axé sur l'intervention. Parfois, on peut avoir tendance à perdre de vue notre vocation. Il faut continuer de maintenir notre centre d'attention sur l'individu auprès de qui on intervient. »

Samuel aborde un défi plus personnel du rôle de l'intervenant. « En tant que thérapeute, le défi est de se rendre compte qu'on a une emprise limitée sur la clientèle, sur l'*insight* ou la prise de conscience chez un individu. En psychologie, on peut parler d'un "égoïsme sain" qui consiste à vouloir se sentir utile en aidant autrui, mais le sentiment d'impuissance peut devenir un piège. Dans notre métier, le stress de compassion est une réalité et je crois que c'est le plus grand défi des intervenants. Par rapport à la récurrence, par exemple, il est facile, en tant qu'intervenant de se remettre en question. Il faut faire attention. »

Un regard tourné vers l'avenir

Ils sont tous trois d'avis que le contexte politique actuel, peu favorable à la mission des organismes communautaires travaillant auprès d'une clientèle judiciairisée adulte, amène de nombreuses incertitudes quant à l'avenir et au développement des services offerts par les organismes. « Il faut continuer à travailler ardemment dans un contexte politique peu favorable. Ce qui est difficile c'est d'avoir l'impression d'être à contre-courant. De toujours croire en ce qu'on fait, mais de continuellement devoir se battre pour le défendre. Dans le communautaire, on est encore au stade de devoir s'expliquer tandis qu'on devrait être rendu plus loin », explique Annie Morel. Samuel Côté ajoute : « Avec le vent politique actuel, il existe beaucoup d'incertitudes quant au financement à venir. Il va falloir se battre

pour garder notre place, faire valoir notre expertise, développer et maintenir cette expertise malgré certaines coupures. » Pour Jennifer, c'est certainement l'alourdissement du fardeau, notamment en ce qui touche l'ajout de procédures et de formulaires entourant la prise en charge de la clientèle. « Cela se fait sournoisement et vient alourdir petit à petit nos actions. Il faut pouvoir garder un lien avec l'individu qui est au centre de nos actions, puisque c'est d'abord et avant tout celui pour lequel on travaille », dit-elle. Malgré ces préoccupations et ces inquiétudes, l'avenir leur

« Un des défis du communautaire est de continuer d'être principalement axé sur l'intervention. Parfois, on peut avoir tendance à perdre de vue notre vocation. Il faut continuer de maintenir notre centre d'attention sur l'individu auprès de qui on intervient. » – Jennifer Sirois, coordonnatrice clinique de la Maison Painchaud

réserve de beaux projets sur lesquels ils travaillent quotidiennement. Pour Annie, comme elle apprend encore à apprivoiser ses nouvelles fonctions de directrice générale, elle se fixe d'abord comme objectif, dans la prochaine année, de faire le tour de l'ensemble des dossiers. Sa première année de mandat consistera donc en un période de consolidation, en prenant les étapes une à la fois. Toutefois, une chose est sûre. Elle souhaite préserver la culture et l'esprit du SAPC, dans son essence. « On nous a légué un bel héritage, notamment dans les différentes façons de faire et j'aimerais poursuivre dans cette lignée et mettre ma couleur lorsque c'est possible. » À Sherbrooke, il s'agit aussi de mettre la priorité sur la relocalisation du CRC La Traverse, projet encore actif et qui a fait beaucoup parler à l'automne. Aussi, comme le SAPC est un organisme se situant beaucoup au niveau de la prévention de la criminalité, Annie Morel souligne qu'elle souhaite continuer de pouvoir étendre la portée de leur expertise à une clientèle qui n'est pas nécessairement judiciairisée ou criminalisée. « Il existe aussi une population très marginalisée, vivant dans la pauvreté, les traumatismes et la violence, explique-t-elle. Pourtant, ce ne sont pas des gens qui sont nécessairement criminalisés. Si on pouvait continuer d'élargir nos pratiques pour rejoindre plus de gens, même si c'est quelque chose qu'on fait déjà au SAPC, mais si on pouvait continuer de développer des projets en ce sens, ce serait gagnant. »

Pour la Maison Radisson, Samuel souhaite pouvoir ajouter une structure clinique incluant des techniques de PNL permettant de bonifier l'aspect clinique. Aussi, il mentionne qu'avec son équipe, ils travaillent à mettre en place un projet d'appartements supervisés et également la mise sur pied d'ateliers à l'établissement de détention de Trois-Rivières, en lien avec leur programme Père-enfant. À la Maison Painchaud, Jennifer et son équipe travaillent au développement d'un nouveau programme basé sur l'intégration de valeurs prosociales. À son avis, il demeure primordial de développer de nouveaux programmes afin d'être en mesure de s'adapter aux besoins changeants de la clientèle : « Il faut que les organismes puissent se réévaluer, se réinventer et évoluer avec la criminalité », conclut-elle. <

Les pratiques d'intervention des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes contrevenantes : enjeux et perspectives

Par **Jean-Pierre Piché**, consultant et formateur, président du CRC Le Pavillon et administrateur de l'ASRSQ

La réhabilitation des personnes contrevenantes et leur réinsertion au sein de la communauté constituent l'essence même de la mission des membres de l'ASRSQ et c'est à travers les pratiques d'intervention que s'actualise cette mission. À la faveur du cinquantième anniversaire de l'Association, il nous est apparu essentiel de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir sur ces pratiques : quelles sont-elles en 2012? S'inscrivent-elles toujours dans la voie tracée voilà 50 ans? Vers quoi tendent-elles?

Le présent article se veut une synthèse du rapport produit fin 2011 à la demande du C.A. de l'ASRSQ sur la question des pratiques d'intervention. Il propose une réflexion d'ensemble autour des enjeux suivants :

- le caractère spécifique de l'intervention communautaire;
- la responsabilité clinique de l'intervention et le partage des responsabilités avec les réseaux institutionnels;
- les modèles d'intervention, les approches, les techniques et les outils cliniques;
- la qualité de l'intervention.

Le caractère spécifique de l'intervention en milieu communautaire

S'il est une question qui préoccupe les intervenants des différents organismes membres de l'ASRSQ, c'est bien celle de leur identité propre, notamment ce qui les distingue, au plan de l'intervention, des réseaux institutionnels. En fait, l'intervention communautaire, tel que pratiquée par les membres de l'ASRSQ, prend appui sur des valeurs et des principes dont les axes porteurs sont l'enracinement dans la communauté, l'autonomie, la réhabilitation et la réinsertion des personnes contrevenantes de même que la prévention.

L'enracinement dans la communauté évoque les différents partenariats, la reconnaissance et l'acceptation par le voisinage de la mission et des activités des organismes. Il représente une condition essentielle à la réhabilitation et à la réinsertion des personnes contrevenantes telles que développées et appliquées par les membres de l'ASRSQ. Cependant, tisser, maintenir et développer des liens avec des représentants de la communauté n'est pas chose simple. En effet, les préjugés sont souvent bien ancrés, les résistances parfois fortes et l'énergie requise importante.

Rien n'est jamais acquis en cette matière. Le contexte actuel de « production » et de « normalisation » auquel doivent de plus en plus faire face plusieurs organismes ne facilite pas les choses non plus. Ces exigences supplémentaires font en sorte que le partage d'expériences communautaires « à succès », le soutien ainsi que la solidarité entre membres de l'ASRSQ sont devenus essentiels à un meilleur enracinement dans la communauté.

L'autonomie des organismes eu égard à l'intervention constitue une autre composante déterminante du caractère spécifique de l'intervention communautaire. Nous référons plus particulièrement à l'autonomie vis-à-vis les normes et procédures des différents partenaires institutionnels ainsi qu'à l'autonomie quant à la manière de travailler avec le client. Malgré les diverses obligations qui leur sont souvent faites, les organismes conservent leur manière très personnelle de considérer le client, de répondre à ses besoins et de réaliser les interventions. La couleur spécifique du communautaire s'affirme donc encore et toujours de multiples façons, mais son autonomie doit sans cesse être « défendue ».

La réhabilitation et la réinsertion représentent, quant à elles, l'essentiel des interventions réalisées par les intervenants du milieu communautaire. Elles s'appuient sur une expertise reconnue et s'articulent d'abord autour d'un projet pour chaque personne contrevenante en tenant compte de ses capacités, de l'ensemble de ses besoins et de sa situation. Elles nécessitent une connaissance de la personne, de son histoire et de son environnement, pour la mobiliser ainsi que la communauté autour de ce projet.

Enfin, la présence d'une pensée préventive vient compléter les principaux aspects du caractère spécifique de l'intervention communautaire en ajoutant une vision qui va au-delà de la mesure correctionnelle en tant que telle. Prévoir et prévenir, autant que faire se peut, exige une proximité avec la personne contrevenante et son réseau de même que l'établissement d'un lien de confiance lequel persistera bien souvent après la fin du mandat légal et pourra, dans certains cas, limiter les rechutes.

La responsabilité clinique de l'intervention et le partage des responsabilités avec les réseaux institutionnels

La responsabilité clinique représente une autre préoccupation importante pour les intervenants du réseau communautaire. Elle s'avère souvent complexe notamment en raison de sa contiguïté avec la responsabilité légale. Elle comporte plusieurs aspects et renvoie à différents contextes. Trois aspects principaux ont été retenus aux fins de réflexion sur la base de la meilleure réponse possible aux besoins de la personne.



L'évaluation de la situation et des besoins de la personne contrevenante, l'élaboration, la réalisation et à la révision de son plan d'intervention représentent le premier de ces trois aspects. Selon le contexte dans lequel se déroulera l'intervention, la réalité pourra différer. Ainsi, lorsque l'évaluation de même que l'élaboration du plan d'intervention appartiennent à une instance extérieure, la responsabilité clinique s'actualisera principalement dans le choix des moyens à utiliser avec la personne contrevenante. Cela dit, il importe pour les intervenants de partager les objectifs des plans d'intervention qui leur sont transmis. La marge de manœuvre pourra varier selon les situations, mais il demeure que les intervenants ne sont pas sans un certain pouvoir d'influence à cet égard. Dans les situations où l'évaluation et les plans d'intervention sont sous la responsabilité du communautaire, la responsabilité clinique sera assumée dans l'entièreté du processus.

La confidentialité et l'accès à l'information constituent le second volet de la responsabilité clinique. Il est implicite que pour intervenir de manière adéquate auprès d'un client, il faille disposer de toute l'information pertinente sur sa situation. Dans la majorité des cas, l'accès à l'information nécessaire ne pose pas problème. Toutefois, il arrive que des données essentielles ne soient pas

transmises entre autres pour des raisons de confidentialité. Tout en respectant l'esprit des exigences légales en cette matière, il importe de trouver les solutions qui, non seulement permettront aux intervenants communautaires d'intervenir de manière plus éclairée, mais pourront aussi éviter que des situations dramatiques ne surviennent.

La responsabilité face aux personnes contrevenantes elles-mêmes ainsi qu'aux communautés représente le dernier aspect de la responsabilité clinique. Celle-ci s'actualise essentiellement dans le cadre des programmes dispensés par chaque organisme et par le biais de l'ensemble des interventions effectuées. D'ailleurs à ce chapitre, les organisations ont mis en place au fil du temps de nombreux mécanismes internes permettant de s'assurer de l'exercice adéquat de cette responsabilité : supervision professionnelle, études de cas, formation, évaluation annuelle, etc. La responsabilité face aux personnes et face à la communauté occupe une place centrale dans les préoccupations des intervenants communautaires.

Les modèles d'intervention, les approches, les techniques et les outils cliniques

Cela a été mentionné, les intervenants communautaires sont reconnus pour leur expertise et pour la qualité des services qu'ils offrent à la clientèle des personnes contrevenantes. Cette expertise s'est construite sur plusieurs décennies et continue de se développer non seule-

ment sur la base d'un savoir-être, mais également en s'appuyant sur des connaissances issues entre autres de la mise à contribution de modèles théoriques, d'approches cliniques, de techniques et d'outils. Tout en demeurant le libre choix des organismes, ces modèles, approches, techniques et outils sont considérés comme essentiels de la part des intervenants et ce pour plusieurs raisons :

- Leur utilisation permet de fournir une réponse plus efficace et plus appropriée aux besoins de la clientèle particulièrement en favorisant une perception plus juste de la situation du client, de ses forces et ses fragilités et en facilitant un démarrage plus rapide des actions susceptibles de produire des résultats;
- De là, ils contribuent à l'amélioration de la qualité des services en offrant un support à la détermination du choix de l'orientation et en développant l'utilisation d'un langage commun entre les intervenants. Celui-ci facilite les collaborations multidisciplinaires et renforce la cohérence des interventions dispensées; >

- Leur emploi affermit le soutien au travail des intervenants en augmentant leur sentiment de compétence et de sécurité de même que leur autonomie professionnelle. Il favorise de plus une prise de distance indispensable avec les cas les plus lourds et devient de la sorte un antidote efficace à l'épuisement professionnel. Il ajoute enfin à la crédibilité et au pouvoir d'influence des intervenants;
- La mise à contribution des modèles, approches et outils encourage la stimulation professionnelle des intervenants, mais nécessite l'adhésion essentielle du personnel, le soutien de l'équipe de même que de la formation sur une base continue;
- Elle facilite grandement l'évaluation des résultats des interventions en établissant des attentes plus claires avec le client en fonction de sa situation réelle et en fournissant des critères de base pour évaluer;
- Elle procure enfin un filet de sécurité notamment dans les zones grises de l'intervention.

La qualité

La qualité constitue le dernier sujet abordé à la faveur de cette réflexion sur les pratiques d'intervention en milieu communautaire. Quelles sont les différentes facettes du concept de qualité? Quels sont les mécanismes propres à assurer la qualité des interventions et existent-ils des standards minimaux en matière de qualité au sein des organismes membres de l'ASRSQ? Voilà autant de questions qui soulignent bien toute l'importance accordée à ce volet particulier de l'intervention.

La principale préoccupation manifestée par les membres de l'ASRSQ en matière de qualité concerne évidemment les services offerts dans le cadre de leur mission propre et les résultats attendus avec la clientèle. En effet, il importe non seulement d'offrir à la clientèle des services de qualité, mais également de pouvoir évaluer les impacts de ces interventions. En ce sens, l'absence de récurrence fait obligatoirement partie des indicateurs de « réussite » et éventuellement de la qualité, mais la mesure des effets des interventions réalisées doit dépasser cette seule donnée. À ce chapitre, l'un des incontournables est le degré de satisfaction de la clientèle. En effet, malgré sa subjectivité évidente, il n'en demeure pas moins essentiel à l'amélioration de la qualité. D'ailleurs, un survol effectué à l'hiver 2011 auprès des organismes membres de l'ASRSQ confirme que la très grande majorité a intégré cette appréciation dans leur mode de fonctionnement.

Les mécanismes propres à assurer et évaluer la qualité des interventions occupent également une place importante dans le quotidien des organismes. On y retrouve en effet une panoplie de dispositifs et d'outils qui témoignent de la part des intervenants

et des corporations d'un sens des responsabilités et d'un désir constant d'amélioration eu égard à la qualité. À titre d'exemple, mentionnons les formulaires d'évaluation de la satisfaction de la clientèle, les questionnaires post suivis individuels, des grilles diverses, les rencontres d'équipe, la supervision clinique formelle et informelle, la lecture de dossiers, les études de cas, la formation du personnel en cours d'emploi, la boîte à suggestions, le programme d'appréciation de la contribution du personnel, l'évaluation annuelle du personnel, la démarche de certification, la planification stratégique, etc.

Enfin, c'est à l'aulne de standards minimaux que peut véritablement s'évaluer la qualité. Sans qu'ils soient énoncés clairement dans des documents officiels de l'ASRSQ, plusieurs organismes considèrent comme essentielle la disponibilité de standards de pratique minimaux. Selon la réalité de chacun des organismes, ces standards peuvent varier, mais certains paramètres auraient avantage à en faire partie. Ce sont plus spécifiquement :

- une supervision clinique obligatoire, dispensée par un personnel compétent à l'interne des organismes;
- des formations pertinentes à l'utilisation d'approches reconnues;
- une tenue de dossiers rigoureuse;
- la planification et la réalisation des interventions sur la base d'une évaluation rigoureuse;
- la réalisation d'un bilan d'intervention;
- un code d'éthique propre à chaque organisme;
- un mécanisme interne d'évaluation de la qualité.

Conclusion

Les pratiques d'intervention sont au coeur des préoccupations de l'ASRSQ et de ses membres depuis ses tout débuts. Qu'il s'agisse du désir de maintenir et de développer une intervention spécifique, d'assumer la pleine responsabilité des interventions effectuées, de mettre à contribution différents modèles, approches et techniques ou encore de s'assurer de la qualité du travail réalisé, tout cela rend compte de l'engagement soutenu et inaltérable des organismes membres de l'ASRSQ envers les personnes contrevenantes et les communautés dans le traitement de la délinquance.

Si le passé est garant de l'avenir, à l'aube du prochain demi-siècle, nul doute que cet engagement si essentiel continuera de croître. <

Maturité de la cinquantaine et dynamisme de jeune première

Par **Manon Savard**, agente aux programmes et aux communications de l'ASRSQ

L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec s'est constituée en 1962 permettant ainsi la naissance d'un

créer une association provinciale¹. » La Société John Howard du Québec, le Service de réadaptation sociale et la *Catholic Family Rehabilitation Services* répondront à cette sollicitation et, après quelques rencontres, accepteront volontiers de conjuguer leurs efforts. Les objectifs alors visés par cette association embryonnaire sont encore sensiblement les mêmes que ceux poursuivis par l'ASRSQ devenue quinquagénaire et qui pourraient se résumer à appuyer ses membres dans leur mandat de réinsertion sociale des personnes judiciairisées. Même si l'ASRSQ n'a pu se doter d'un secrétariat permanent qu'en 1978, il n'en demeure pas moins qu'elle s'est activement investie depuis sa création.

Par l'entremise des membres du conseil d'administration, l'Association a pleinement joué son rôle de représentation auprès des différents paliers de gouvernement, notamment en produisant des rapports, des mémoires et des recherches afin de faire connaître son point de vue en matière de réhabilitation sociale.



réseau puissant et incontournable en ce qui a trait à la réinsertion sociale des contrevenants au Québec. L'ASRSQ démontre encore à ce jour une telle vivacité, malgré l'accumulation de ses 50 années d'existence, qu'on croirait qu'elle est toujours à l'aube de ses vingt ans. C'est au cours de son histoire que l'Association a su solidifier ses fondations et ce, par l'intelligence de ses actions et surtout par l'ardeur de ses engagements.

Naissance d'une association

La création de l'ASRSQ, on le sait, fait suite aux recommandations formulées par le comité Fauteux. Ce dernier envisageait un rôle important des organismes communautaires alors existants dans le système de justice pénale et recommandait que ces organismes soient assujettis à des exigences minimales concernant les services qu'ils offraient. À l'initiative de la Société d'orientation et de réhabilitation sociale (SORS), une invitation est lancée « aux agences spécialisées et aux services diocésains ayant une expérience d'intervention auprès des délinquants afin de

C'est aussi lors des années 1970 que l'Association a dû revoir la composition de son membership. En effet, jusqu'alors, essentiellement constitué d'agences sociales, le membership s'est vu fortement diminué lorsque celles-ci furent intégrées dans le secteur des organismes parapublics. Sachant s'adapter à la situation et démontrant ainsi son dynamisme en tant qu'organisme, l'Association modifiera le profil de son membership en fonction du marché et recrutera ainsi une grande partie des toutes nouvelles maisons de transition qui apparaissaient alors dans le milieu correctionnel. Celles-ci naissaient, certes pour répondre à la demande du milieu, mais aussi parce que les gouvernements reconnaissaient de plus en plus les bénéfiques de la réinsertion sociale des délinquants. Les premières maisons inaugurées furent La Maison Painchaud, à Québec, et la Maison St-Laurent, à Montréal. >

¹ HUBERT, Daniel. Le risque du communautaire – Éléments d'histoire de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, 1992, p.17.

Dans les années 1980, un autre fait marqua grandement les actions de l'ASRSQ : les pourparlers qui menèrent à l'entente avec le gouvernement d'un énoncé de principe intitulé *Le Partnership*. Cette entente permettrait dorénavant aux organismes communautaires d'établir une collaboration avec l'État afin de concevoir des politiques et des orientations générales, la planification des programmes, l'évaluation du fonctionnement et des résultats obtenus. En 2006, la *Loi sur le système correctionnel canadien* consacra ce partenariat entre organismes communautaires et institutions publiques.

L'ASRSQ, depuis qu'elle existe, défend l'intérêt de ses membres dans différents dossiers touchant la réinsertion sociale et n'a cessé de s'imposer en tant qu'interlocutrice en matière pénale.

Portrait actuel

L'ASRSQ rassemble maintenant 59 membres et deux regroupements provenant de tous les coins de la province du Québec. Ces membres sont : des centres résidentiels communautaires (CRC), des centres d'hébergement communautaires (CHC), des organismes offrant des services de suivi dans la communauté, en toxicomanie, en alcoolisme, en délinquance sexuelle, en santé mentale et en employabilité. Ce sont aussi des organismes de bénévoles, de défense des droits des détenus, des organismes qui préservent le lien parent-enfant...

Selon une étude exhaustive du portrait du réseau, effectuée en 2009, le réseau emploie plus de 800 personnes et génère une masse salariale de 21 à 30 million de dollars. Il bénéficie de l'aide de plus de 500 bénévoles, entre autres, pour faire fonctionner ses conseils d'administration. Et ceux-ci donnent plus de 300 heures de leur temps au réseau. Ces organismes, ces gens, travaillent pour desservir près de 35 000 personnes.

L'ampleur du réseau de l'ASRSQ constitue une force pour l'Association en lui permettant de se poser en interlocuteur politique représentatif et crédible du milieu de la réinsertion sociale. Mais la vaste étendue du réseau et les nombreux domaines dans lesquels il se déploie pourraient tout aussi bien représenter des embûches à sa mobilisation si son réseau communicationnel n'avait été si bien établi.

L'information, la communication et la liaison entre les membres, les partenaires et la clientèle de l'ASRSQ se fait notamment via le site internet de l'ASRSQ et grâce à un secrétariat dynamique guidé par M. Patrick Altimas, directeur général, stratégique et investi par la question de la réinsertion sociale.

L'Association peut aussi bénéficier de l'implication fidèle de son conseil d'administration dont la présidence est tenue efficacement, et depuis plusieurs années, par Mme Josée Rioux, directrice générale du Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS).

Outre son rôle d'informatrice, l'ASRSQ se doit aussi de représenter et de négocier pour ses membres auprès de ses partenaires. L'Association doit aussi se soucier de la formation de son membership. À cet égard, plus d'une vingtaine de formations différentes sont offertes aux membres chaque année. Finalement, l'ASRSQ a aussi pour fonction de faire de la recherche et de l'analyse. En faisant le retour sur les derniers mois, nous pouvons constater que ce rôle est pleinement réalisé grâce à l'apport de collaborateurs. Nous pouvons lire, sur le site internet www.asrsq.ca, le mémoire concernant les impacts de l'adoption du projet de loi C-10 et le mémoire sur le projet de loi C-23 tous deux rédigés par un actif et brillant collaborateur, M. François Bérard, criminologue et responsable du comité politique de l'ASRSQ. Nous pouvons aussi consulter le mémoire intitulé « Impacts du casier judiciaire : Un fardeau à supporter collectivement », écrit par M. Jean Claude Bernheim, criminologue reconnu pour son expertise en matière de droits des détenus.

Avenir du réseau

Les prochaines années amèneront de nouveaux défis pour le milieu de la réinsertion. Les orientations récentes du gouvernement du Canada en matière de justice pénale risquent fort de provoquer une augmentation considérable du recours à l'incarcération, tant au niveau fédéral que provincial. Cela signifiera potentiellement que plus de personnes auront besoin de services et d'accompagnement par rapport à leur réinsertion sociale.

L'immigration importante des dernières années aura aussi un impact de plus en plus marqué sur le réseau en y amenant des délinquants issus d'autres communautés culturelles que celles que l'on qualifie habituellement de traditionnelles. De plus, les problèmes de santé mentale et le vieillissement de la population des délinquants pousseront le réseau à devoir adapter leurs services en fonction de ces nouvelles demandes.

L'avenir, quoique encore incertain, posera des défis majeurs au réseau communautaire et il est à prévoir que l'ASRSQ, outillée comme elle l'est, saura certainement affronter avec vitalité les changements qui se profilent. Mature et dynamique, forte, bien structurée, crédible et constituée de membres actifs en plus d'être aidée par des bénévoles impliqués qui, outre leur grande générosité, possèdent d'éminentes qualités intellectuelles, cette grande entité qu'est l'ASRSQ, s'activera encore longtemps c'est certain, auprès de cette clientèle marginalisée que sont les personnes judiciarisées. <

L'Aggression sexuelle

UNICITÉ ~ PLURALITÉ ~ COMPLEXITÉ



ILLUSTRATION : © RENEE DESCHAMPS_STOCK | GRAPHISME : ANNE TREMBLAY

cifas

7^e congrès international
francophone
sur l'agression sexuelle

Loews Hôtel Le Concorde
Québec
15.16.17 MAI 2013

WWW.CIFAS2013.CA



www.rimas.qc.ca



www.pinel.qc.ca

CRC L'ARC EN SOI_RÉPIT DU PASSANT_
ACSM-SAGUENAY_CAB DU LAC_CRC ROBERVAL_
LE SÉJOUR_SERVICE RELANCE_CESBF LA JONCTION_
CENTRE FEMMES AUX 3 A DE QC_
CENTRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES_
JUSTICE ET FOI_CRC LE PAVILLON_ EXPANSION-FEMMES_
ALTER JUSTICE_MAIISON PAINCHAUD_PECH_
MAISON RADISSON_PAVILLON DE L'ASSUÉTUDE_
OPEX SHERBROOKE_CIVAS ESTRIE_CIVAS MONTÉRÉGIE_
SAPC_ATELIER-MEUBLES SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL_
CENTRE DE SERVICE DE JUSTICE RÉPARATRICE_L'ENTRE-TOIT_
CONSEIL DES ÉGLISES POUR LA JUSTICE ET LA CRIMINOLOGIE_
CFAD_CERCLES DE SOUTIEN ET DE RESPONSABILITÉ DU QC_
CORPORATION MAISON CHARLEMAGNE_
CARREFOUR NOUVEAU MONDE_EXEKO_
GROUPE AMORCE_MAIISON ST-LAURENT_
MAISON JEUN'AIDE_MAIISON L'INTERVALLE_
MAISON CROSS ROADS_DIOGÈNE_ SOCIÉTÉ
EMMANUEL-GRÉGOIRE_ SOCIÉTÉ E. FRY DU QC_
TRANSITION CENTRE-SUD_VIA TRAVAIL_
YMCA DU QUÉBEC_ LES CRC DE L'OUTAOUAIS_
CPS PORTAGE_SACO_CRC ATNQ_CAB SEPT-ÎLES_
LE RONDPOINT_RÉHABILITATION DE BEAUCE_
ARCAD_CAB DE LAVAL_ CORPORATION JEAN-PAUL MORIN_
MAISON DOMINIQUE_RÉSIDENCE CARPE DIEM_
CRC JOLIETTE-LANAUDIÈRE_CRC CURÉ-LABELLE_
AUBERGE SOUS MON TOIT_CAB RIVE-SUD_
CENTRES LA MAISON JOINS-TOI_CENTRE SUR
L'AUTRE-RIVE_ROCRQ_RIMAS_



Association des services
de **réhabilitation sociale**
du Québec

1962

2012